

CHALLENGE EQUIP'ATHLÉ

SAMEDI 19 JUIN – SAINT-MALO

Réunion de jury BE	9h15								
		CONCOURS							
COURSES	Horaire	Hauteur	Longueur	Perche	Triple	Poids	Disque	Javelot	Marteau
	10h00	BEF	BEF	BEF/BEM	BEF	BEM	BEF/BEM	BEM	
	10h45								
50m BEF	11h00								
50m BEM	11h15								
50 Haies BEF(65)	11h30								
50 Haies BEM(65)	12h00	BEM	BEM		BEM	BEF		BEF	BEF/BEM
	12h30								
	12h40								
1000m BEF	12h50								
1000m BEM	13h10								
2000m Marche BEF/BEM	13h30								
4X60m Mixte	13h45								
Réunion de jury MI	14h00								
120m MIM	14h45	MIF	MIM		MIF	MIM	MIF/MIM	MIM	
120m MIF	15h00			MIF/MIM					
80m MIM	15h10								
80m MIF	15h20								
	15h30								
80m Haies MIF (76)	15h40								
100m Haies MIM (84)	15h45								
	15h55	MIM	MIF		MIM	MIF		MIF	MIF/MIM
200m Haies MIM/MIF (76)	16h10								
1000m MIF	16h30								
1000m MIM	16h45								
2000m MIF 2000m MIM	17h00								
3000m Marche MIF/MIM	17h15								
4X60m Mixte	17h45								

Attention : CHALLENGE EQUIP'ATHLE nouvelle formule (voir le livret CNJ 2021)

- **Les inscriptions des athlètes** sont à effectuer sur le site du Comité Ille-et-Vilaine d'Athlétisme (www.athle35.athle.org), rubrique Compétitions puis Engagements, avant le **Judi 17 juin 2021 à Minuit. Aucune inscription sur place !**
- Les clubs devront **confirmer les compositions des équipes 30 minutes avant l'horaire de la 1^{ère} épreuve** (Y compris la composition du relais mixte 2H +2F). **Aucune modification en cours de compétition !**

Les athlètes disputent **au plus un triathlon** tel que défini ci dessous :

- En Benjamins :
 - Généraliste : 1 course, 1 saut et 1 lancer
- En Minimes :
 - Généraliste : 1 course, 1 saut et 1 lancer
 - Orienté (a) : 1 course et 2 concours (2 sauts ou 2 lancers)
 - Orienté (b) : 1 concours et 2 courses (de familles différentes)

Le non-respect du règlement des triathlons entraînera l'annulation de la meilleure des 3 cotations.

En plus de ses épreuves, chaque athlète peut participer au relais 4x60m

- **Le nombre de participants d'une équipe dans une même épreuve est limité à 5 par sexe.** Le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe le remplacement de la meilleure performance par la suivante.
- Si l'athlète ne participe **qu'à 2 épreuves individuelles** :
 - En Benjamins : 1 course + 1 concours ou 1 saut + 1 lancer
 - En Minimes : Interdiction de disputer 2 épreuves de la même famille (Sprint/Haies, 1/2 Fond Marche, Sauts, Lancers)Le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe l'annulation de la meilleure des 2 cotations.
- Pour les concours verticaux, **8 essais maximum**, et si réussite au 8^e, continuer jusqu'au 1^{er} échec)
Pour les Sauts horizontaux et les Lancers, **4 essais par athlète**.
- Relais Mixtes : La composition du relais est obligatoirement de 2 garçons et de 2 filles. L'ordre de transmission est laissé à l'initiative de l'équipe
- **Cotations**
 - Un abandon (DNF) ou une performance nulle (NM) dans une épreuve individuelle, une disqualification entraînent une cotation de 1 point.
 - Un carton jaune d'un J.A. (comportement anti-sportif) entraîne une pénalité de 10 points
 - Dans les relais :
 - Pour les Benjamins, une faute de transmission entraîne un retrait de 5 points sur la cotation de la performance réalisée, deux ou trois fautes entraînent la cotation de 2 points. Un abandon, une disqualification (en dehors d'une faute de transmission) entraînent la cotation d'un point.
 - Pour les Minimes, le règlement FFA s'applique sans disposition particulière.
- **Jeunes Juges**
 - Chaque équipe peut présenter un Jeune Juge titulaire d'une licence des seuls catégories Benjamin ou Minime sans qu'il soit obligatoirement de la même catégorie que l'équipe. Celui-ci fera partie du jury et devra officier du début à la fin de la compétition.
 - Au regard du DEO, un Jeune Juge sera crédité de :
 - 5 points pour un juge non certifié
 - 20 points pour une certification départementale
 - 30 points pour une certification régionale
 - 40 pour une certification nationale
 - Sa cotation devra figurer dans les résultats de l'équipe pour être comptabilisée.

- Chaque club s'engage à fournir le nombre de juges suffisant selon les quotas suivants :
 - Moins de 5 athlètes : 1 juge
 - 5 à 9 athlètes : 2 juges
 - 10 à 14 athlètes : 3 juges
 - 15 à 19 athlètes : 4 juges
 - 20 à 29 athlètes : 5 juges
 - Plus de 30 athlètes : 6 juges
- **Les inscriptions des juges** sont à effectuer sur le site du Comité Ille-et-Vilaine d'Athlétisme (www.athle35.athle.org), rubrique Compétitions puis Engagements, avant le **Jeudi 17 juin 2021 à Minuit**.